



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 27 MARS 2025

Affaire n° 03-20250327

Information relative à l'état annuel 2024 des indemnités
perçues par les élus siégeant au Conseil municipal

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

28 mars 2025

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25

Date de convocation

le 14 mars 2025

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 33
- représentés : 13
- absents : 3

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-sept mars à seize heures cinquante-sept minutes, les membres du Conseil municipal de la commune du Tampon se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle des délibérations, sous la présidence de Patrice Thien-Ah-Koon, Maire

Étaient présents :

Patrice Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Charles Emile Gonthier, Bernard Picardo, Gilberte Lauret-Payet, Marie Hélène Genna-Payet, Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Dominique Gonthier, Sylvie Lechnig, Jean-Pierre Thérincourt, Maurice Hoarau, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Serge Técher, Martine Corré, Véronique Fontaine, Evelyne Robert, Régine Blard, Doris Técher, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Jean-Yves Félix, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard, Antoine Lebian

Étaient représentés :

Laurence Mondon par Mimose Dijoux-Rivière, Augustine Romano par Marie-Lise Blas, Jean Richard Lebon par Marcelin Thélis, Sylvie Jean-Baptiste par Marie-Claire Boyer, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé par Charles Emile Gonthier, Jean-Pierre Georger par Mansour Zarif, Albert Gastrin par Jacquet Hoarau, Francemay Payet-Turpin par Daniel Maunier, Jean Philippe Smith par Maurice Hoarau, Noëline Domitile par Régine Blard, Nadège Domitile-Schneeberger par Nathalie Bassire, Nathalie Fontaine par Monique Bénard, Anissa Locate par Patrice Thien-Ah-Koon

Étaient absents :

Serge Sautron, Eric Ah-Hot, Allan Amony

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Gilberte Lauret-Payet est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 03-20250327

Information relative à l'état annuel 2024 des indemnités perçues par les élus siégeant au Conseil municipal

Vu l'article L.2123-24-1-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport n°03-20250327 présenté au Conseil municipal du 27 mars 2025,

Considérant que chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés,

Considérant que cet état a vocation à éclaircir les choix politiques, budgétaires et financiers exprimés par l'assemblée délibérante et à permettre à celle-ci d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif 2025,

Le Conseil municipal,
réuni le jeudi 27 mars 2025 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu,

Prend acte,

Article unique de l'état annuel 2025 des indemnités perçues par les élus siégeant au Conseil municipal.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Gilberte Lauret-Payet, 6ème adjointe

Par délégation de fonction,
Jacquet Hoarau, 1er adjoint

Commune du Tampon - Etat des indemnités annuelles 2024

Année	Identités	Sexe	Indemnités brutes COMMUNE du Tampon
2024	ABMON Liliane	F	22 680,98 €
2024	AH-HOT Eric	M	5 763,72 €
2024	AMONY Jean Allan	M	5 372,94 €
2024	BASSIRE Nathalie	F	0,00 €
2024	BENARD Monique	F	0,00 €
2024	BLARD Régine	F	6 906,46 €
2024	BLAS-BERRICHON Marie-Lise	F	15 277,79 €
2024	BOUTET-TSANG CHUN SZE Marie Denise	F	6 064,17 €
2024	BOYER Marie-Claire	F	11 950,13 €
2024	CORRE Martine Marie Dolly	F	6 374,49 €
2024	DIJOUX-RIVIERE Mimose Marie Céline	F	6 884,29 €
2024	DOMITILE Marie Noéline	F	6 906,46 €
2024	DOMITILE-SCHNEEBERGER Nadège	F	0,00 €
2024	FELIX Jean Yves	M	0,00 €
2024	FONTAINE Gilles	M	0,00 €
2024	FONTAINE Henri Georges	M	1 702,62 €
2024	FONTAINE Nathalie	F	0,00 €
2024	FONTAINE Veronique Marie Nadege	F	6 729,13 €
2024	GASTRIN Albert	M	3 571,25 €
2024	GENCE Jack Marc Georges	M	6 884,29 €
2024	GEORGER Jean Pierre Georges	M	6 906,46 €
2024	GONTHIER Charles Emile	M	20 919,38 €
2024	GONTHIER Dominique Henri	M	12 115,92 €
2024	HENRIOT Gilles	M	0,00 €
2024	HOARAU Jacquet Paul	M	23 983,96 €
2024	HOARAU Maurice	M	11 950,13 €
2024	JEAN-BAPTISTE Marie Sylvie Agnès	F	11 950,13 €
2024	LAURET-PAYET Rose Gilberte	F	17 799,72 €
2024	LEBIAN Antoine Paul	M	1 925,91 €
2024	LEBON Jean Richard	M	16 251,05 €
2024	LEICHNIG Marie Sylvie	F	16 433,67 €
2024	LOCATE-ISSOP Anissa	F	2 205,05 €
2024	MAUNIER Daniel	M	5 065,98 €
2024	MONDON Laurence Marie	F	23 575,49 €
2024	PAYET GENNA Marie Héléna	F	17 379,40 €
2024	PAYET TURPIN Francemay	F	3 236,14 €
2024	PICARDO Bernard Ange	M	19 140,36 €
2024	ROBERT Evelyne Carole	F	2 249,37 €
2024	ROMANO Marie Augustine	F	25 656,40 €
2024	SAUTRON Serge	M	0,00 €
2024	SMITH Jean Philippe	M	5 707,89 €
2024	SOUBAYA Josian	M	3 213,97 €
2024	TECHER Doris Faciteha	F	5 693,93 €
2024	TECHER Serge Louis	M	6 729,13 €
2024	THELIS Marcelin Antoine Michel	M	16 433,67 €
2024	THERINCOURT Jean-Pierre	M	7 771,90 €
2024	THIEN-AH-KOON André	M	34 410,97 €
2024	THIEN-AH-KOON Patrice	M	58 236,29 €
2024	TURPIN Catherine	F	2 691,87 €
2024	ZARIF FIROUZ ASKARI Mansour	M	15 067,62 €